



Mairie de Chaintré

Procès-Verbal Conseil Municipal du 18 novembre 2021 - 19 heures

Convocation du 20 septembre 2021

Présents : Messieurs Jean-François COGNARD, Maire, Patrick JOURNET, Jean SIMONNET, Christophe PERRATON, Germain DESSERTINE, Sébastien MAUREL, Mesdames Jacqueline BOURDON, Nicole MORAT, Ophélie PAQUET, Hélène VESSOT, Martine FERRET,

Absents excusés : Fabrice LAROCLETTE, Géraldine GRAS-COMTET, Fabienne LOGEROT.

Absente : Isabelle BREUL

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2021 a été transmis à chacun des membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire sollicite l'avis de celui-ci et propose la signature de la feuille d'adoption du procès-verbal et des délibérations :

Nicole MORAT souhaite qu'une précision soit apportée au point Modification PLU : Ajouter la partie en italique à la phase : d'aménager et de construire des boxs supplémentaires démontables « *conformément à la convention notariée signée le 5 Août 2021 entre la Ville de Mâcon et la copropriété du Château de Chaintré* », entre le manège et la route des Allemands actuellement en zone N.

Le Compte rendu du 1^{er} octobre est ensuite adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Sébastien MAUREL est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

• **Restaurant – Bar – Dépôt de pain – Meublé :**

Contrat de location

La location-gérance est terminée depuis le 31 août 2021. Depuis, le fond n'est plus exploité et force est de constater que l'initiative privée fait défaut sur ce point. Or il est vital que la commune puisse rester un lieu de vie et bénéficier d'un commerce de proximité indispensable à la vie quotidienne de ses habitants.

La Commune de Chaintré souhaite donc recréer un lieu convivial autour d'un bar restaurant dépôt de pain et meublé de tourisme avec un niveau de prestations où la qualité de cuisine avec plat du jour et cuisine traditionnelle soit à tout niveau exemplaire. Après avoir examiné les différentes options de gestion susceptibles de s'offrir à la commune, le maire propose au Conseil d'opter pour une gestion externalisée qui se découpe en deux phases :

- Une première phase de gestion sous le mode d'un contrat de location gérance d'une durée de 23 mois, le temps d'organiser une délégation de service public (bail précaire).
- Une deuxième phase consistant à confier la gestion de l'ensemble de l'activité (restaurant bar et meublé de tourisme) sous la forme d'une délégation de service public sur une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans. Dans le cadre d'une délégation de service public, le délégataire ne peut pas revendiquer la constitution d'un fonds de commerce à son profit, faute de pouvoir justifier d'une clientèle propre.

➔ Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la procédure d'attribution du contrat de location-gérance pour la gestion du fonds suivant : « **bar restaurant dépôt de pain et meublé de tourisme** » et à signer les actes afférents.

Analyse candidatures

L'appel de candidature est paru dans les annonces légales sur le Journal de Saône et Loire, le Progrès de l'Ain et Le Patriote de Lyon.

Jean Simonnet indique qu'il aurait peut-être fallu également une parution dans les journaux professionnels. A noter pour la prochaine fois.

Nous avons reçu deux dossiers de candidatures conformes à l'annonce.

Monsieur le Maire et les adjoints ont reçu pour un premier entretien les deux candidats. La compétence de gestion est indispensable pour ce poste.

Les dossiers de candidature sont étudiés par les conseillers.

*1^{ère} candidature, femme célibataire qui n'est pas du métier mais motivée. Elle gérait des chambres d'hôtes dans l'Ain mais n'a jamais tenu un restaurant. Elle devra recruter 2 salariés (cuisinier et serveur)

*2^{ème} candidature, homme gestionnaire, qui tient un restaurant sur Mâcon. Le personnel pour Chaintré est déjà recruté. Le dossier remis est complet avec un prévisionnel.

Des ajustements et des précisions ont été demandés à chacun lors du premier entretien.

La commission bâtiment rencontrera les candidats mardi prochain.

Matériel cuisine restaurant

La commission bâtiment a analysé les différentes offres de matériel de cuisine, la commande du matériel de cuisine a été passée le 2 novembre dernier

Marque « Fleurs de Vigne »

La marque sera déposée sur l'INPI

A noter, l'enseigne a été déposée et emmenée par l'ancien locataire. Monsieur le Maire a déposé plainte.

- **Meublés de tourisme :**

Point des Travaux :

Réunion de chantier tous les lundis.

On peut noter que les travaux avancent bien pendant deux jours puis arrêt pendant deux jours, surtout le plaquiste qui, par conséquent, met les autres entreprises en attente.

Au niveau de la cuisine du restaurant, la rénovation est en cours. Le matériel est commandé.

Normalement la réception de chantier du meublé est prévue le 20 décembre prochain.

- **Dérogation repos dominical 2022**

Plusieurs magasins situés sur la zone commerciale nous ont demandé une dérogation pour l'ouverture de leur magasin plus de 5 dimanches dans l'année (les Dimanches 16 janvier, 8 mai, 26 juin, 3 juillet, 28 août, 4 septembre, les 13, 20 et 27 novembre, les 4, 11 et 18 décembre)

➔ Le conseil, après en avoir délibéré, donne un avis favorable pour l'ouverture des dimanches demandés pour l'année 2022. Un Arrêté sera pris après avis de Mâconnais Beaujolais Agglomération.

- **Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022**

La commune n'a pas le droit de régler de factures d'investissements avant le vote du prochain budget.

Compte tenu des marchés en cours, la commune pourrait avoir à mandater des factures avant le vote du Budget 2022, il convient donc de prendre une délibération autorisant le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 (autorisation valable à hauteur du quart des montants inscrits sur le Budget 2021).

➔ Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022.

- **Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté en tant que membre**

Le groupement d'achat porté par les syndicats d'énergie (Sydesl) dispense les communes des procédures de mise en concurrence des fournisseurs et permet de bénéficier de tarifs compétitifs.

→ Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergies.

- **Camion :**

Notre camion a été volé en mai dernier, l'assurance nous a remboursé la somme de 35 078 € en juillet.

L'achat d'un nouvel équipement est nécessaire (Renault Maxity 3T5 avec polybenne)

Le cout du nouvel investissement serait de 47 571 € HT soit 57 085.20 € TTC, il est nécessaire de verser un acompte de 12 000 € pour le réserver. L'acompte serait réglé sur le budget 2021 et le solde sur le budget 2022 soit 45 086 € TTC.

→ Le conseil, après en avoir délibéré, valide l'achat et le versement d'un acompte de 12 000 € pour la réservation

Garages communaux : Des portes de garage seront installées l'année prochaine.

Agent technique : une formation utilisation grue camion sera programmée l'année prochaine

- **Commissions :**

Environnement : Sébastien Maurel

Fête de fin d'année : Les sapins de Noël devraient être livrés fin de semaine prochaine, les décorations seront à installer.

Jacqueline Bourdon indique que les chalets seront montés et décorés le 3 décembre, la manifestation du 8 décembre est programmée à partir de 17 heures sur la Place du Luminaire avec lecture à la bibliothèque, défilé aux lampions, chants des Cœurs de Chaintré et Vin chaud, gâteaux de Noël.

Cimetière : L'enherbement des allées sera planté en mars. La commission se réunira avant pour définir l'implantation exact. Une information sera faite sur le bulletin municipal.

Mobilier urbain : les barrières sont livrées, en attente de devis pour la fixation.

Communication :

Bulletin municipal : Hélène Vessot

La majorité des articles et photos sont reçues, manque quelques informations notamment au niveau du Jumping.

L'impression du bulletin est confiée à Comimpress, la date de parution n'est pas encore fixée précisément.

Site internet : Germain Dessertine

La conception du nouveau site avance. Manque le contenu de certains articles (vignoble, mot du maire..) Une fois que tous les contenus seront reçus, la mise en page sera faite.

Normalement les contenus doivent être transmis au prestataire le 26 novembre prochain.

Commission des aînés Jacqueline Bourdon

Repas spectacle Trivy : dimanche 5 décembre, 46 inscrits. Un bus est prévu pour emmener l'ensemble des participants. Martine Ferret demande s'il est possible de faire plusieurs arrêts pour prendre les aînés.

Une demande sera faite auprès du transporteur pour savoir si cela est possible. Une information sera transmise à l'ensemble des participants. Rappel Pass sanitaire obligatoire.

Des colis sont prévus pour les plus de 80 ans qui ne participent pas au repas.

- **Divers :**

Château de la Barge : le château a été vendu, le nouveau propriétaire Domaine et Village commence les travaux extérieurs, des demandes d'urbanisme ont été faites pour l'aménagement intérieur.

L'activité restera identique à celle précédente, hôtel, restaurant, dégustation.

Cantriaca : Beau succès pour l'exposition peinture novembre. L'année prochaine il faudra améliorer la communication de la manifestation.

Festival les Vendanges de l'humour du 12 novembre : le spectacle d'ouverture à Chaintré a rencontré un vif succès. Grand spectacle humoristique.

Modification PLU partie Centre Equestre Box démontables : la procédure initialement prévue n'est peut-être pas nécessaire. Les services de la DDT se renseigne. A voir au prochain conseil

Appartement : Proposition d'achat du logement par la locataire actuelle.

Si vente, il y a nécessité de faire une copropriété, servitude à prévoir...

Pour l'instant, le conseil décide de ne pas donner suite à la demande, ce n'est pas d'actualité.

Route des Galopières :

- L'enfouissement des lignes est prévu et devrait être réalisé en 2022
- Hélène Vessot indique que les fossés sont à nettoyer, la commune se charge de contacter l'entreprise concernée.

Fibres : normalement la fibre devrait être opérationnelle sur la commune fin 2022, début 2023.

Voie cyclable route des allemands : la partie de voie cyclable sur la commune de Chaintré devrait être réalisée fin 2022. Des travaux de traversée de route sont prévues par le Centre équestre, il faut attendre qu'ils soient réalisés pour commencer l'aménagement.

Sentiers de randonnés : Jacqueline Bourdon

Maconnais Beaujolais Agglomération a chargé un bureau d'étude de réaliser le bilan de tous les sentiers sur le territoire de l'agglomération, le but étant d'harmoniser l'ensemble (balisages, informations ..).

Fabrice Larochette représente la commune au sein de MBA pour ce programme.

Jacqueline Bourdon et Monsieur Ambrosi ont recensé les circuits sur la commune et en ont proposé deux nouveaux.

Le point de départ des circuits a été demandé, départ des randonneurs vers les tennis et non plus sur la Place du Luminaire qui est saturée en voitures lors des randonnées.

A suivre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Prochain conseil le jeudi 20 Janvier 2022 à 19 heures

Réunion des Adjointes samedi 18 décembre 9 heures 30

Vœux du Maire Dimanche 9 janvier 2022.

Le Maire,

Jean-François COGNARD

